

République Française
Département de la Haute-Marne
Arrondissement de LANGRES
Commune de SAINTS-GEOSMES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saints-Geosmes

SEANCE DU 28 JUIN 2018

Date de la convocation : 22 juin 2018

Date d'affichage : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

Présents : ROMAIN AUBRY, EDITH CAUSERET, BERNARD DETOURBET, GERARD GARBINO, SYLVIE GERARD, ROGER GODONNIER, SYLVIE GOUVERNEUR, FRANCOIS GUENIOT, DANIEL LOUET, VERONIQUE MARCOUX, NATHALIE MATHEY, YANN MATROT, JACKY MAUGRAS, CHANTAL MINOT, ERIC MIOT, MARC ROYER, ALAIN SIMEANT, GEOFFREY URBAIN, JEROME VILLETET, CHRISTIANE WARNET, SEBASTIEN ZENDER

Représentés : ANNETTE BRENE par VERONIQUE MARCOUX, MICHEL MORIZOT par JEROME VILLETET, DOMINIQUE ROGUE par FRANCOIS GUENIOT

Absents : SABRINA HECHT, JOSE SERRANO

Secrétaire : Monsieur JACKY MAUGRAS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Le Conseil Municipal a une pensée pour M. Jean CAPUT et sa famille ; ce dernier ayant œuvré au sein de la commune de 1978 à 1995 en tant qu'adjoint au maire.

2018_062 - TARIFICATION PARCELLES LOTISSEMENT POIRIER AU CIEL

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget annexe global prévisionnel du lotissement d'habitations « Poirier au Ciel », établi au vu des dépenses engagées et des recettes assurées, décide à l'unanimité de fixer le prix de vente du m² de terrain viabilisé du lotissement d'habitations « Poirier au Ciel » à 41,67 € HT, soit 50 euros TTC au lieu de 47,50 € HT (57 € TTC) comme précédemment délibéré en 2016.

2018_063 - CESSION TERRAINS A HAMARIS

Le document d'arpentage étant maintenant établi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de céder à HAMARIS, OPH de la Haute-Marne à CHAUMONT (52), les six parcelles nouvellement numérotées au lotissement « Poirier au Ciel » en vue de la construction de 6 logements individuels, pour une superficie totale de 2 326 m² :

- ZR n° 241 pour 417 m²
- ZR n° 242 pour 368 m²
- ZR n° 243 pour 368 m²
- ZR n° 244 pour 368 m²
- ZR n° 245 pour 368 m²
- ZR n° 246 pour 437 m²

Le prix de cession est fixé à la somme de 75 000 euros HT (soixante-quinze mille euros hors taxe).

Les frais et charges seront à supporter par l'acquéreur.

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire.

2018_064 - TRAVAUX REHABILITATION ATELIER COMMUNAL BALESMES SUR MARNE

Suite à consultation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confier à l'entreprise MAGNIER Arnaud à TORCENAY (52600) pour un montant total de 33 328,80 euros HT les travaux de réhabilitation de l'atelier communal de BALESMES SUR MARNE comprenant la démolition de deux maisons et la reconstruction maçonnerie et toiture du bâtiment, pour un montant total de 33 328,80 euros HT. M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2018_065 - CONVENTION SAFER TERRAIN BALESMES

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler avec la SAFER Grand Est, la convention de prestations de service et de mise en réserves foncières compensatoires des terrains de la commune nouvelle, pour une durée de 5 ans et décide d'adhérer au service d'alerte foncière via le site internet VIGIFONCIER. M. le Maire est autorisé à signer les deux conventions avec la SAFER.

2018_066 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

- 134 euros à l'Association « Saints-Geosmes Loisirs » pour sa participation à l'organisation de la course cycliste de la fête locale le 21 mai 2018
- 745 euros à l'Association « Eponine » de Balesmes s/Marne pour l'organisation de l'inauguration de l'église de Balesmes s/Marne le 6 mai 2018

- 200 euros à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Langres pour l'organisation du Congrès Départemental des sapeurs-pompiers à Langres le 2 juin 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 1 abstention, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros à l'UCIA de Langres pour l'opération « Peintres dans la Rue » les 31 août, 1er et 2 septembre 018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'ouverture de crédits budgétaires par virement de crédit comme suit :

- compte 6574 = + 1 279 €
- compte 615221 = - 1 279 €

2018_067 - TARIFICATION EAU BALESMES SUR MARNE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération en date du 29 mars 2018 est illégale car elle fixe le tarif de l'eau potable rétroactivement applicable au 1^{er} janvier 2018.

Par conséquent, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité que le tarif de l'eau potable de Balesmes sur Marne pour l'année 2018, sera le tarif fixé en 2017 sans augmentation.

2018_068 - TRAVAUX REFECTION RUE DE LA GRILLE

Suite à consultation, et parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens rue de la Grille, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier à l'entreprise BONGARZONE TP à SAINTS-GEOSMES (52200) les travaux de réfection des trottoirs de la Rue de la Grille, pour un montant total de 49 695,00 euros HT. Cette dépense sera imputée au compte 2151 du budget principal. M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2018_069 - TRAVAUX AMENAGEMENT ABORDS RD974 ET RUE LT DIDIER

Suite à consultation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux suivants par l'entreprise BONGARZONE TP à SAINTS-GEOSMES (52200) pour un montant total de 29 995 euros HT :

1/ travaux d'amélioration de la collecte des eaux pluviales comportant des travaux de génie civil et pose de caniveaux devant l'accès des propriétés et protection des murs de clôture, suite aux problèmes récurrents d'évacuation des eaux pluviales venant de la chaussée et des accotement de la RD 974 chez les riverains,

2/ travaux sécuritaires de renforcement des abords de chaussée Rue du Lieutenant Didier,

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2018_070 - TRAVAUX CLOTURE STADE DE FOOTBALL

Afin de sécuriser les installations sportives au stade de football, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire réaliser, en 2018, les travaux de fourniture et pose de clôture au stade par l'entreprise SARL AZ CLOTURE 73 avenue Charles Burgeat à GOURZON (521710) pour un montant de 8 836,02 euros HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la Fédération Française de Football pour ces travaux.

2018_071 - TRAVAUX RESEAU EAUX PLUVIALES LOTISSEMENT LES ORMES

Suite aux violents orages d'avril et mai 2018 qui ont provoqué des inondations chez des riverains du lotissement « Les Ormes », et suite à consultation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eaux pluviales endommagée le long de la RD 974 et remise en état de trottoirs.

Le travaux seront confiés à l'entreprise BONGARZONE TP à SAINTS-GEOSMES (52200) pour un montant total de 13 897,40 euros HT.

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2018_072 – GESTION DES CHATS ERRANTS

Face au problème récurrent des chats errants sur le territoire la commune nouvelle, M. Marc ROYER, maire délégué de Balesmes sur marne, soumet au Conseil Municipal une proposition de convention pour la protection des chats libres proposée par l'Association FELIN ORPHELIN à Villegusien le Lac (52), qui se chargerait de la capture des chats libres non identifiés, de stériliser et identifier les chats par tatouage prodiguer les soins nécessaires après avis d'un vétérinaire, relâcher les chats soignés, identifiés et stérilisés sur leur site de capture ou les proposer à l'adoption, réaliser le suivi sanitaire des chats.

Le coût de cette prestation est fixé à 0,20 € par habitant, soit 228,20 euros

La commune prendra également en charge les frais de vacations de la Police Intercommunale chargée du transport des animaux à la clinique vétérinaire, ainsi que frais vétérinaires selon les barèmes définis dans une convention d'honoraires proposée par la Clinique Vétérinaire du Bassigny à Nogent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer les deux conventions, ainsi que toutes pièces utiles dans le cadre de cette opération.

2018_073 - FACTURATION ENLEVEMENT DECHETS SALLES COMMUNALES

Dans le cadre de la location des salles communales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de facturer un montant de 30 euros aux locataires des salles communales de la commune nouvelle (SAINTS-GEOSMES et BALESMES SUR MARNE) dans l'hypothèse où les poubelles ne seraient pas acheminées au point de collecte indiqué dans les règlements et contrats de location.

Ces documents seront modifiés en conséquence.

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2018_074 - DESIGNATION COORDONNATEUR COMMUNAL RECENSEMENT POPULATION

En vue du prochain recensement des habitants en janvier 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mme Sylvie GUENIOT, attaché territorial, pour assurer le rôle de coordonnateur communal en lien avec l'INSEE pour le prochain recensement de la population en 2019.

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2018_075 - OUVERTURE DE CREDITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la décision modificative sur le budget primitif Eau-Assainissement de Saints-Geosmes, suivant le détail ci-dessous :

Dépenses d'investissement		
	2762-040	-2.000
compte	2762-041	2.000

Recettes d'investissement		
	2315-040	-2.000
compte	2315-041	2.000

2018_076 - ADMISSION EN NON VALEUR

Suite au courrier de la Trésorerie de Langres informant de l'impossibilité de recouvrer les sommes dues par divers débiteurs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme globale de 166,00 euros,

2018_077 - MODIFICATION STATUTS DU SDED 52

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de modifications des statuts du SDED 52 suite à l'adhésion au 1^{er} avril 2018 de la Communauté de Communes du Grand Langres,

2018_078 - VACATIONS FUNERAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet à l'unanimité un avis favorable :

- à la délégation des opérations funéraires aux agents de la police intercommunale dans le cadre de la convention d'adhésion aux services communs de la Communauté de Communes du Grand Langres signée le 9 juin 2016,
- à des vacations funéraires dans les conditions prévues par les textes en vigueur d'un montant de 20 euros

FESTIVITES DU 14 JUILLET 2018

M. Alain SIMEANT informe que la commission sports loisirs a décidé d'opter cette année pour des plateaux repas.

Les festivités se dérouleront à la salle polyvalente de Saints-Geosmes le vendredi 13 juillet, avec apéritif à 19h30, repas, animation musicale et soirée dansante, feu d'artifice pour la dernière fois à cet endroit compte tenu de la construction du futur pôle social et culturel.

Cette année, la société de chasse de Saints-Geosmes secondera la commune pour l'organisation de cette journée.

A Balesmes, le 14 juillet 2018, cérémonie au monument aux morts à 11h30 avec chorale des enfants, vin d'honneur et repas puis animation l'après-midi et en soirée.

QUESTIONS DIVERSES

1/ M. Marc ROYER fait part au conseil municipal du courrier de Mme MELINE Annie de Balesmes qui demande des explications quant au disfonctionnement des cloches de l'Eglise de Balesmes et des accotements non fauchés.

M. ROYER signale que ces points sont en phase de traitement.

2/ M. Roger GODONNIER signale que le groupe de rédaction du bulletin municipal se dirige vers la réduction de la fréquence de parution du bulletin à 2 fois/an.

3/ Compte –rendu de la Commission des travaux par Gérard GARBINO adjoint :

- les 5 points d'apports des ordures ménagères se trouveront :

- Place de Roches (avec modification du sens de circulation)
- sortie Route d'Auberive
- sortie Voie Verte Rue Fontaine aux malades
- parking salle polyvalente
- près du Terrain de jeux Rue du Moulin à vent

Tous les bacs d'ordures ménagères seront semi enterrés.

A Balesmes, l'emplacement prévu est en cours de discussion.

- l'écopaturage est reconduit au Fort de la Bonnelle avec ENTR'IN 52

- le curage du fossé a été réalisé suite aux inondations de la Ferme du Moulin

- la réfection des voiries de Balesmes et chemin de Rosières sont à prévoir

4/ Le Conseil municipal est prêt à étudier avec le conseil départemental qui en est le propriétaire, l'aménagement d'un sentier piétons le long de la RD122 demandé par l'association DPLACE.

5/ M. François GUENIOT, adjoint, signale que le dossier des travaux de mise en valeur de la crypte est en toujours en cours malgré le retard du fait de l'architecte.

D'autre part, l'état de moisissure du tableau de Ménissier a été signalé à la DRAC qui étudie avec la commune la remise en état.

6/ Mme Edith CAUSERET, adjointe, rappelle que l'Association LA MONTAGNE n'assurera plus l'accueil périscolaire en septembre qui sera pris en charge par la CC du Grand Langres. Les horaires sont uniformisés entre toutes les écoles à la rentrée, soit 7h30 le matin et 18h30 le soir.

Le conseil municipal met en avant la qualité des services rendus depuis près de 10 ans par l'Association LA MONTAGNE. L'animation des Centres de Loisirs pendant les vacances reste de la compétence de la commune.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45 .

Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits

Le maire,